

Listing des questions

—

Assemblée Générale du 15.02.2021

BUSSER Jean (AS BAVILLIERS)

- 1) Pourquoi la Coupe de France féminine n'a-t-elle pas redémarré, comme pour les garçons?

- *FONTENIAUD Daniel : « La Coupe de France Féminine avait effectivement repris pour les clubs de D1 et elle devrait également reprendre pour la partie amateur d'après mes informations dans les semaines à venir. Comme il y avait moins de matchs à jouer, il y avait moins d'urgence que la Coupe de France Masculine. »*

EME Thierry (Sporting Club Villers le lac)

- 2) Le montant total de toutes ces ventes va-t-il être réinvesti entièrement dans la construction et l'aménagement du nouveau site de Dijon ?

- *FONTENIAUD Daniel: « Bien évidemment, c'est d'ailleurs ce que nous vous avons dit lors de la présentation du nouveau site des Poussots à Dijon. Nous devons apporter dans le cadre de ce nouveau siège 2 millions d'€ au démarrage du projet et après nous avons un bail emphytéotique sur la location du site. Nous avons renégocié avec la métropole de Dijon, il n'y a pas eu d'apport de 2 M€ à faire, mais nous aurons un surloyer sur les trois premières années de location : 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Donc, l'argent récupéré par la vente de nos biens est prévu pour payer ce surloyer. L'argent sera comme pour la vente du bâtiment de Montchanin placé sur un compte spécial et isolé de l'ensemble du reste des finances de la Ligue. »*

CARLOT Guillaume (ASPTT Dijon)

- 3) Nous avons cette saison une équipe en U16 R1 et une en U17 Nationaux, si notre équipe d'U17 Nationaux descend, cela veut-il dire que nos générations U16 & U17 ne pourront s'inscrire que dans une seule génération qui sera les U18 ?

- *COPPI Jean-Marie : « Je vous présente des modifications qui ne veulent pas dire que les choses existantes ne sont pas maintenues. Cette modification veut dire que vos U17 Nationaux peuvent s'inscrire de droits en U18 R1. Donc, là, vous pouvez parfaitement faire monter vos U16 R1 en U17 et vos U17 Nationaux seront inscrits de droit en U18 R1. »*

DALLOZ Michel (*Jura Sud Foot*)

- 4) Le 1er du groupe U18 D1 pourra t-il postuler pour les U 18 R1 la saison prochaine ?
- **COPPI Jean-Marie** : « Jusqu'à présent, nous attribuons des points pour les candidatures en U18 R1 uniquement aux équipes qui avaient participé en U17 R1 ou éventuellement aux équipes du championnat U16 R1. Mais, actuellement, il n'est pas prévu d'attribuer des points aux 1ers des groupes de Départemental pour accéder en U18 R1. Normalement, les U18 D1 sont les équipes qui sont appelées à évoluer en U18 Intersecteurs phase printemps. Imaginons les meilleurs U18 D1 s'ils candidatent pour être en U18 R1, la saison suivante, les U18 sont des U19 donc ça ne serait pas logique. »

DALLOZ Michel (*Jura Sud Foot*)

- 5) Le 1er du groupe U17 R1 pourra t'il postuler pour les U 18 R1 la saison prochaine ?
- **COPPI Jean-Marie** : « Naturellement, ce sont les équipes U17 R1 qui pourront postuler en U18 R1. Il n'y a pas de modification par rapport à l'existant. »

DALLOZ Michel (*Jura Sud Foot*)

- 6) Quand nous parlons d'éducateur salarié, quel est le temps de travail minimum requis ?
- **COPPI Jean-Marie** : « Il peut être à temps partiel, il n'y a pas de temps de travail minimum, il s'agit du temps nécessaire pour couvrir les deux équipes. C'est une question de droit du travail et nous ne pouvons pas nous prononcer sur le nombre d'heures qui doivent être effectuées. »

FRANQUEMAGNE René (*FC Louhans Cuiseaux*)

- « J'apporte une précision dans le prolongement de l'article que nous venons de voter sur les éducateurs. J'attire simplement l'attention des clubs employeurs de bien veiller en cas de pluriactivités d'un éducateur, de ne pas dépasser une moyenne de 44 heures/semaine autorisée par le code du travail. Sinon vous risquez d'être réprimandé par le code du travail. »

CORRÉIA Aurélie (*Sporting Club Villers les Pots*)

- 7) Il sera donc possible de créer via Footclubs une licence éducateur dans deux clubs différents, ça ne posera pas de soucis au niveau de Footclubs ?
- **COPPI Jean-Marie** : « Très honnêtement, pour l'instant, si la personne retenue couvre deux clubs, l'outil Foot2000 n'est pas assez souple pour délivrer une licence éducateur dans chacun des deux clubs. Ça sera une licence éducateur dans un et une licence dirigeant dans l'autre. Nous travaillons avec la FFF pour essayer de faire en sorte que les licences correspondent véritablement à la réalité et qu'une personne puisse avoir deux licences éducateurs. »

ELHACHANI Mohamed (*AS Belfort Sud*)

- 8) Faut-il absolument que l'éducateur soit salarié du club ?

- *COPPI Jean-Marie* : « Oui, notre optique est de favoriser l'emploi et d'avoir les meilleurs éducateurs. Nous voulons valoriser nos formations comme celle du BMF Apprentissage par exemple, pour pouvoir permettre à ces jeunes de pouvoir encadrer des équipes et progresser. Le coup de pouce est pour les emplois salariés. »

BOUTEFFAS Messaoud (AS Beaune)

9) L'éducateur en apprentissage est-il considéré comme salarié ?

- *COPPI Jean-Marie* : « Oui, bien sûr. »

10) Vous dites BMF mais cela marche aussi pour le BEF par exemple ?

- *COPPI Jean-Marie* : « Oui, je n'ai parlé jusqu'à présent que du BMF, mais bien évidemment que si c'est un BEF ça marche pareil. »

BARREY Jordan (JS Lure)

11) Par rapport aux licences dans deux clubs différents, nous sommes d'accord que cela couvrira les obligations statutaires de diplômes pour une équipe dans un club ainsi que pour une équipe dans un autre club ? Mais cela va-t-il s'appliquer de la même manière pour les points obtenus dans le cadre du label ? Et pour ma deuxième question : est-ce que cela veut dire que les deux clubs différents obtiendront les points vis-à-vis des candidatures sur les équipes de jeunes.

- *COPPI Jean-Marie* : « C'est tout à fait ça effectivement.
Dans le cadre du label, les deux candidatures seront examinées de la même manière aussi favorablement l'une que l'autre.
La logique même de notre démarche est que, par rapport aux candidatures, les deux équipes concernées bénéficieront toutes les deux des points accordés. »

12) Pour rebondir sur ce que disait un autre club, il faudra bien que le club qui ne pourra pas ajouter la licence éducateur sous Foot2000 prouve bien que l'éducateur dispose des diplômes dans le cadre de l'obtention des points du Label ?

- *COPPI Jean-Marie* : « Bien évidemment, de toute façon, pour que cette situation soit validée, il faudra qu'en début de saison il y ait une demande des deux clubs concernés et celle-ci sera validée par la Commission Régionale Statuts et Règlements et Obligations des Clubs. »

ROUSSEZ Pascal (Bessoncourt Roppe Club Larivière)

13) Cette proposition (**Article 34 bis**) est sur le fond recevable. Ce qui l'est moins à mes yeux, c'est la notion de bénévole et de salarié. En effet, comment justifier qu'un bénévole ayant le même diplôme (délivré par la même instance) qu'un salarié ne soit pas en mesure d'assurer les mêmes fonctions !? Je trouve cette disposition injuste et discriminatoire. Alors que l'on sait très bien que notre football amateur repose essentiellement sur les bénévoles. Je suis sincèrement attristé que l'on ait pu présenter ce texte ainsi et qu'une majorité de Présidents de club l'ait voté.

- *FONTENIAUD Daniel* : « L'objectif comme l'a indiqué Jean-Marie Coppi est d'accompagner l'emploi et les clubs qui s'engagent dans l'emploi, la structuration et la professionnalisation pour permettre à leurs éducateurs d'encadrer plusieurs équipes. Nous avons donc proposé cette dérogation, qui

permet à la fois dans un club de l'employabilité (il nous était beaucoup reproché le fait qu'un salarié sur son temps de travail puisse bien évidemment encadrer plusieurs équipes, sans permettre de répondre aux obligations), mais aussi de mutualiser l'emploi sur un territoire au sein de 2 clubs.

ZAFFARONI Thibaud (AF Audeux Pelousey Pouilley-les-Vignes)

14) Au vu de la situation actuelle, une réflexion est-elle envisagée concernant les facturations qui continuent de tomber pour les clubs durant cette période de crise ? Des réflexions sont-elles en cours sur des exonérations ?

- *FONTENIAUD Daniel* : « Les réflexions vont se faire dans les semaines à venir avec la FFF. Je pense que vous parlez des licences, nous avons déjà pour le moment reporté les appels de fonds et vous pouvez obtenir facilement un report en contactant la Ligue. Il y aura une réflexion de fond de mener avec la FFF qui se fera après la période électorale de la FFF. »

CLERC Philippe (US Coteaux de Seille)

15) Vous avez parlé de discussions avec la FFF pour les reprises des compétitions, est ce qu'il y a des discussions avec le gouvernement pour des aides aux clubs qui n'ont presque plus de rentrées d'argent (buvette, manifestations, ...) ?

- *FONTENIAUD Daniel* : « Il y a deux niveaux dans cette réflexion. Il y a déjà des aides dans le domaine du sport qui ne sont pas spécifiques, mais qui sont celles dont on peut bénéficier comme la plupart des domaines (salariés, perte d'activités) qui sont disponibles sur le site de la Ligue.

Et vous avez raison, il y a une discussion entamée avec le gouvernement pour le monde du sport en général pas que celui du football. Il y a des discussions qui sont en cours effectivement avec les autorités gouvernementales par rapport à des aides spécifiques et un plan d'aide pour le monde du sport. Pour l'instant, il n'y a rien d'abouti, mais il y a des discussions c'est certain. »

SEGUIN Julien (Entente Roche Novillars)

16) Que deviendrait-il des comptes clubs si une décision de saison blanche et de fin de saison anticipée était prise par la FFF ? Je parle des licences et des droits d'engagements de nos équipes.

- *FONTENIAUD Daniel* : « Il est un peu tôt pour vous répondre, j'espère sincèrement que nous n'aboutirons pas à une saison blanche. Après vous avez raison, c'est une hypothèse à prendre en compte, ce qui est certain, c'est que nous avons les coupes régionales et que nous ne pourrions pas aller au bout et donc nous appliquerons le même procédé que l'année précédente et nous vous rembourserons les droits d'engagements au niveau des coupes. Pour ce qui est de la saison blanche et je vais parler au sens plus général que ce soit pour les droits d'engagements ou les licences. Je pense qu'il faut qu'il y ait une décision nationale et fédérale pour que les choses soient faites de façon identique sur

l'ensemble du territoire. Là, il y aura des discussions avec la FFF après la période électorale, et en fonction de l'évolution de la pandémie, nous réfléchirons sur le processus à mettre en place. »

CUINET Claude (Racing Besançon)

17) Nous avons plusieurs demandes des parents quant à un remboursement éventuel. La Ligue prévoit-elle une ristourne sur les cotisations des licences afin de permettre aux clubs de répondre aux sollicitations des parents ?

- *FONTENIAUD Daniel : « Pour les aides, je ne sais pas, il faut être très prudent sur les demandes des parents. Il y a eu une réponse assez claire du CNOSF sur ce sujet l'an passé. Il faut vraiment que nous fassions la différence entre l'adhésion à une association et une prestation de services. La licence, n'est pas une prestation de services, c'est-à-dire que quand vous demandez une cotisation à votre association à vos jeunes ce n'est pas lié à une prestation de services, vous ne faites pas payer vos éducateurs, vous ne faites pas payer le nombre de séances, vous ne faites pas payer le nombre de matchs. D'autres sports le font, ils font payer une cotisation puis vous avez des mensualités à payer pour le coût de l'encadrement mensuel. Vous ne vendez pas une cotisation avec 200 séances/an et 25 matchs... Vous vendez une adhésion à votre association, vous savez que nous sommes le sport le moins cher, si vous faites un calcul sur le coût de l'heure c'est ridicule. Il faut donc être très prudent, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas que l'on réfléchisse ensemble à des solutions. Qu'il y ait de l'accompagnement à la reprise d'une licence la saison prochaine, c'est une autre étape, une autre démarche. »*

AUCAIGNE Patrick (District Côte d'Or)

18) Y aura-t-il des répercussions de l'affaire Médiapro sur le football amateur notamment sur le plan financier ?

- *FONTENIAUD Daniel : « C'est une très bonne question, je pense qu'il y aura des répercussions non seulement sur le Football amateur, mais sur l'ensemble du sport amateur puisque vous savez que sur le contrat des droits télévisés, il y a non seulement les 2,5% dans le cadre de l'accord entre la FFF et la LFP. Les 2,5% qui sont reversés par la LFP à la FFF et qui sont une source importante notamment pour la FFA. La meilleure preuve est que nous n'avons toujours pas le budget de la FFF pour la saison 2020-2021, alors qu'il devrait nous être présenté lors d'une première AG du 12 Mars. Habituellement, nous avons l'information 1 mois à l'avance à ce jour, nous n'avons toujours rien reçu. La 2^{ème} répercussion, c'est la taxe Buffet qui va à l'ANS et donc à l'ensemble du sport amateur en France, ce qui veut dire qu'il peut y avoir là aussi des répercussions. »*